



# CONSEIL GENERAL

---

## Séance constitutive du Conseil Général de Vétroz

11 janvier 2021

---

Chers Collègues, je vous remercie l'assemblée pour la confiance témoignée.

Merci, Monsieur le Doyen pour le début de séance.

Merci Monsieur Florent Favre pour votre sympathique présentation.

Par soucis d'efficacité, je m'exprimerai à titre personnel quand nous aurons terminé la mise en place du bureau du conseil général et de la commission de gestion pour la période administrative 2021-2024.

Reprenons l'ordre du jour tel que proposé et accepté.

**NB ?**

Pour mémoire, selon l'article 9, aliéna 3 Pour chaque poste nécessitant une élection, cette dernière est tacite en cas de candidature unique.

**Point 3 - B**

***Election du Vice-président du Conseil général pour la période législative***

---

Selon l'art 28 de la Loi sur les communes du 5 février 2004 et selon **l'art 9, alinéa 2** du règlement du Conseil général de Vétroz, ce dernier nomme son vice-président au bulletin secret et à la majorité absolue au premier tour en cas de candidatures multiples et tacitement en cas de candidature unique.

Messieurs les chefs de groupe vous avez la parole.

POSITION	GROUPE	NOMS	REMARQUES
1	AV	Helen Minguely	Jean Benoit Genoud
2	DC	Florent Favre	RAS
3	PLR	Alexandre Roh	RAS

Merci aux chefs de groupe

Une seule candidature a été proposée, dès lors Monsieur Jean Benoit Genoud est élu tacitement. Je lui demande de prendre place à ma gauche sous vos applaudissements. Je ne peux que lui souhaiter un bon travail et énormément de plaisir dans l'accomplissement des charges que le Bureau lui attribuera. Encore Bravo Jean Benoît

### **Suite du point 3 - C**

#### **Election du Secrétaire du Conseil général pour la période législative**

Selon l'art 28 de la Loi sur les communes du 5 février 2004 et selon l'art 9, alinéa 2 du règlement du Conseil général de Vétroz, ce dernier élit son secrétaire au bulletin secret et à la majorité absolue au premier tour en cas de candidatures multiples et tacitement en cas de candidature unique.

Messieurs les chefs de groupe vous avez la parole.

POSITION	GROUPE	NOMS	REMARQUES
3	AV	Helen Minguely	RAS
1	DC	Florent Favre	RAS
2	PLR	Alexandre Roh	Mme MONIQUE ROH

Merci aux chefs de groupe

Une seule candidate a été proposée, dès lors Mme Monique Roh, est élue tacitement.

Je le remercie de se mettre à nouveau à disposition pour une tâche qui est très importante. Vous pouvez l'applaudir.

Le Bureau a donc ses 7 membres désignée. Le bureau est à présent constitué.

Il peut donc dès lors fonctionner.

### **Point 4**

#### **Commission de gestion**

##### **Art. 13 Commission de gestion**

**1** Lors de la séance constitutive, le Conseil général doit d'abord déterminer le nombre de membres de la commission de gestion, ensuite nommer pour la durée de la période législative les membres de la commission de gestion désignés par les groupes politiques et, enfin, élire son président.

**2** La commission de gestion compte 7 ou 9 membres.

**3** Nul n'est tenu d'accepter la fonction élective de président au sein de la commission de gestion. La démission d'une telle fonction n'est soumise à aucune condition.

**4** Le président élu de la commission de gestion convoque sa commission et en informe le Bureau.

**5** Lors de la première séance de la législature, un rapporteur annuel doit être désigné.

#### **Point 4 A Nombre de membres de la Commission de gestion**

---

Les groupes politiques représentés au sein du CG se sont réunis le 7 janvier et proposent pour la période législative 2021-2024 un nombre de commissaires de 7 personnes, chaque groupe politique nommant également un suppléant.

La répartition proposée est la suivante: 3 PDC, 2PLR, 2 AV

Un Conseiller général souhaite-t-il s'exprimer à ce sujet?

Cela ne semble pas être le cas.

Nous passons donc formellement au vote:

"Les conseillers généraux qui accepte une COGEST à 7 membres sont priés de se manifester par main levée"

OUI	NON	ABSTENTION
27	0	0

#### **Point 4-B Désignation et nomination des membres de la Cogest**

---

En application de l'art 13 du règlement du Conseil général, Messieurs les Chefs de groupe, êtes-vous en mesure de nous donner les noms de vos représentants et de votre suppléant au sein de la COGEST:

#### **MEMBRES DE LA COGEST**

	TEAM	NOMS	Membre 1	Membre 2	Membre 3
1	AV	Helen Minguely	Sara Felley	Xavier Berthouzo	
2	PLR	Alexandre Roh	Daniel Roh	Carole Larmendieu	
3	DC	Florent Favre	Cindy Papilloud	Pietro Falco	Mathieu Fournier

#### **Suppléants**

	GROUPES	NOMS	SUPPLEANT
3	AV	Helen Minguely	Nadia Bogo
1	PLR	Alexandre Roh	Manuel Ferreira
2	DC	Florent Favre	Florent Favre

Je vous propose d'entériner ce choix par applaudissement.

Notre Cogest 2021-2024 est donc nommée.

---

## Point 4-C

### Election du président de la commission de gestion

---

Toujours en vertu de l'art 13 du règlement du Conseil général de Vétroz, lors de la séance constitutive, le Conseil général élit également pour la période législative, le Président de la Commission de gestion.

Selon la Loi sur les communes du 5 février 2004, le Conseil général procède aux élections au bulletin secret et à la majorité absolue au premier tour en cas de candidatures multiples et tacitement en cas de candidature unique.

Messieurs les chefs de groupe vous avez la parole.

	GROUPES	NOMS	PRESIDENT
3	AV	Helen Minguely	RAS
1	PLR	Alexandre Roh	DANIEL ROH
2	DC	Florent Favre	RAS

Merci

## 2 variantes

### 1 candidat

***Une seule candidate a été proposée, dès lors Monsieur Daniel Roest élu tacitement.***

***Bravo Daniel ROH***

### 2 candidatures

Comme nous avons 2 candidats à ce poste, nous allons procéder au vote à bulletin secret sous la haute autorité du vice-président du Conseil général

Madame et Messieurs les scrutateurs, je vous prie de distribuer un bulletin de vote pour chacun des conseillers généraux de votre groupe, sans oublier le secrétaire et moi-même.

Merci de m'indiquer le nombre de bulletins délivrés.

Bon vote à tous.

Mesdames et Messieurs, je vous donne connaissance du résultat du scrutin.

Bulletins rentrés : 30

Majorité absolue : nombre de bulletins valables divisé par 2, le résultat + 1

Est élu avec ..... et sera le président de notre Cogest pour la période législative 2021-2024

Monsieur

Vous pouvez l'applaudir et lui souhaiter un bon travail qui débutera relativement vite avec l'analyse des comptes de la municipalité. Merci Monsieur ROH.

Encore Bravo et excellent travail durant les 48 prochains mois...et il ne manquera pas.

**Je vous rappelle, toujours selon l'art.13 du règlement du Conseil général, alinéa 4 que le président élu de la commission de gestion convoque sa commission et en informe le Bureau et que lors de la première séance de la législature un rapporteur doit être nommé.**

### **Point 5 Révision du règlement**

#### **Nomination de la Commission extraordinaire du règlement**

---

Traditionnellement et cela depuis 1997, en application de l'art 447 du règlement du Conseil général, au début de chaque législature, le règlement peut être révisé totalement ou partiellement si la majorité absolue des membres du Conseil général le décide.

Dès lors, je me dois de vous poser la question :

"Acceptez-vous que nous révisions partiellement le règlement du Conseil général au sein du bureau ?????"

OUI	NON	ABSTENTION
17	0	10

Contrôle effectué une deuxième car une disbalance recomptage par Jean Benoit Genoud.

Vous avez donc accepté de revisiter notre règlement. Le bureau en collaboration avec les groupes fera des propositions de modifications, de suppressions au regard des expériences vécues lors de 48 derniers mois, mais toujours dans le respect de la loi sur les communes de 2004

#### **Art. 29 Règlement**

**Le conseil général adopte un règlement fixant notamment les points suivants:**

- a) la composition du bureau;
- b) la procédure des délibérations;
- c) les commissions et leur statut;
- d) les indemnités.

Nous vous proposons de procéder de la manière suivante.

Le bureau du Conseil général procédera à la mise à jour du règlement du conseil général et remettra un rapport circonstancié avec ses éventuelles propositions de modifications lors d'une la prochaine séance du Conseil général de Vétroz.

Dans l'ordre du jour, il n'est pas évoqué les autres commissions extraordinaires.

Des informations seront données en fonction des impulsions que nous donnera le Conseil municipal.

La piste de commissions permanentes sera explorée par le bureau du conseil général.

Il serait opportun que le bureau se réunisse à l'issue de la séance pour fixer les modalités de travail.

## DISCOURS PMV

Monsieur le Président de la Commune,  
Madame et Messieurs les Conseillers Communaux  
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,  
~~Madame ou Monsieur, la ou le représentant de la Presse~~

Monsieur le Doyen,  
Messieurs les Chefs de Groupe,

### **BONNE ANNEE ET BONNE SANTE A TOUS**

Chers Amis

Je tiens à remercier les collègues conseillers généraux de m'avoir apporté leur confiance, il s'agit d'un signe d'amitié. Chers Amis du Conseil général, avoir accepté notre mandat nous donne un devoir vis-à-vis des habitants. Je ne doute pas que pendant ces 48 prochains mois, nous continuerons dans le même état d'esprit qui s'est installé au sein du législatif vétrozain lors des dernières années. Montrer et démontrer qu'un conseil général est un endroit de travail et de rencontre, c'est aussi motiver les gens à sortir de chez eux pour s'engager à œuvrer dans la vie locale de notre communauté, tant sur le plan politique que sur celui associatif. Je suis persuadé que notre Conseil général sera un endroit de rencontre productif. Avec les temps durs qui continuent à s'annoncer avec cette pandémie de COVID, faire bloc sera une nécessité pour la vie de notre communauté. Je veux continuer à être la courroie de transmission entre le Conseil Général et le Conseil Communal et ceci avec votre appui solidaire. Je continuera à tenter bien modestement parfois à mettre quelques gouttes d'huile dans les rouages de notre collectivité. Je suis à disposition de tous les conseillers généraux et de la population vétrozaine. Je rappelle que le président n'est pas de droite ou de gauche, ou du centre, mais il doit être au-dessus. Je tiens aussi à remercier Jean Benoît pour sa mise à disposition, nous avons pu collaborer d'une excellente et amicale manière pendant ces 4 dernières années. Madame Roh nous apportera son dynamisme légendaire au sein du bureau. Messieurs à Alexandre Roh et Florent Favre sont des collègues avec qui il a fait déjà bon travailler pendant ces 4 dernières années. Je tiens aussi à remercier les personnes qui vont travailler à la COGEST sous la houlette de Daniel Roh, ils ont une tâche très importante, ils sont en sommes les gardiens du sérail. Merci Daniel pour la prise en main de cette importante commission. Je souhaite la bienvenue aux nouveaux conseillers et les remercient déjà pour leur amical engagement au sein du législatif et de la vie communale en générale. Il est dommage que les sortants n'ont pas pu être remercié d'une manière probante, nous trouverons une solution dans les prochains mois, si ce sacré COVID veut bien nous lâcher les basques. Les challenges qui nous attendent sont nombreux et variés. Le travail ne manquera pas, mais comme vous le savez tous et en reprenant un slogan du poète Virgile; "LABOR OMNIA VINCIT IMPROBUS". Le travail rend aisé tout ce qui est difficile. Avant de conclure, je tiens à remercier les personnes qui nous ont précédé au sein du législatif communal et cela depuis plusieurs lustres, même si en ces temps de crise la séance constitutive est à huis clos. Alors mettons tous ensemble au travail sans tarder et reprenons l'ordre du jour

***Nous passons au point 6 de l'ordre du jour:***

***Informations de l'exécutif***

---

**Divers**

Pour débiter les premiers divers la législature, j'ai le plaisir de passer la parole au président de la Commune, Monsieur Olivier Cottagnoud.

Merci M. Cottagnoud,

*Assemblée de la bourgeoisie 23 mars*

*Promotions civiques 12 décembre*

*Rencontre citoyens 18 juin et 1<sup>er</sup> octobre*

*Nouveaux arrivants à fixer*

**Nous passons au point 7 de l'ordre du jour**

**Divers**

---

Mesdames et Messieurs, Chers Collègues du Conseil général, vous avez la parole.

La parole n'est plus demandée.

Avant de clore la présente séance constitutive, je demande à chaque personne ici présente de motiver les citoyens vétrozains à voter lors des prochaines élections cantonales. Il faut que Vétroz fasse aussi bien que Savièse ou le Haut Valais en soutenant les différentes personnes de la commune qui sont candidates aux élections cantonales de mars prochain.

**DEVISE VETROZ VOTE VETROZ**

Notre commune a le devoir de faire cet acte pour la protection des intérêts de notre village.

Je clos officiellement la séance constitutive du Conseil général pour la période 2021-2024, vous remercie encore de votre confiance et de votre engagement pour la cité et vous souhaite une excellente fin de soirée et une bonne rentrée dans vos foyers.